

# Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du vendredi 24 septembre 2014 à 20 heures

L'AN DEUX MIL QUATORZE le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à 20 HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe, Maire**.

**Étaient présents** : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis, DRON Jacky et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames BAILLY Aline, LOVAT Cindy, ROCHETEAU Lydie, PICOULEAU Christelle, ROINEAU Manon et MARTINEAU Anita, et Messieurs, LEROY Patrick, FORET Christophe, MARAIS Bruno, LEHOUX Yves, LEDUC Bruno et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

**Absent excusé** : Monsieur LEBOUC Janick

**Procuration** : Monsieur LEBOUC Janick à Monsieur LEGUET Philippe

**Secrétaire de Séance** : Monsieur ANNE Régis

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2014.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire et les Adjoints sont membres d'office de toutes les Commissions.  
Le Maire est responsable et a la gestion de tout le personnel communal.

### ➤ **Commission Travaux – Éclairage public**

- Suivi des travaux de bâtiments
- Etudes et préparation des dossiers
- Achat matériel et matériaux
- Entretien et extension de l'Éclairage Public
- Suivi des dossiers, devis et factures
- Relation avec les fournisseurs (EDF – GDF ...)
- Enfouissements des lignes EDF et France Telecom
- Illuminations de Noël

**Responsable : Jacques VENTROUX**

- Aline BAILLY
- Christophe FORET
- Yves LEHOUX
- Patrick LEROY
- Bruno MARAIS
- Manon ROINEAU

### ➤ **Commission Routes – Eaux Pluviales – Eaux usées**

- Entretien et création de voirie

- Entretien et création de fossé
- Balayage des rues
- Chemins de randonnées
- Gestion des réseaux d'eaux pluviales
- Etudes et suivi des travaux d'eaux pluviales
- Gestion et suivi des travaux des eaux usées
- Gestion et suivi de la station d'épuration

**Responsable : Régis ANNE**

- Christophe FORET
- Janick LEBouc
- Bruno LEDUC
- Patrick LEROY
- Bruno MARAIS
- Anita MARTINEAU

➤ **Commission Sport – Culture – Loisirs – Tourisme**

- Relations avec les associations
- Organisation et gestion des manifestations
- Gestion des installations et du gymnase
- Gestion de la bibliothèque
- Achats fournitures diverses
- Aires de loisirs
- Développement touristique
- Relation avec le Conseil Général pour le site de Cherré
- Animation jeunesse

**Responsable : Frédérique TYLKOWSKI**

- Aline BAILLY
- Christophe FORET
- Nicolas MOURIER
- Lydie ROCHETEAU
- Manon ROINEAU

➤ **Commission Urbanisme – Environnement – Cimetière**

- Suivi, révision et modification du PLU
- Suivi des demandes d'urbanisme
- Fleurissement
- Espaces Verts
- Plantations
- Gestion organisation et entretien cimetière

**Responsable : Brigitte RENAUD**

- Aline BAILLY
- Janick LEBouc
- Bruno LEDUC
- Lydie ROCHETEAU

➤ **Commission Ordures Ménagères**

- Relation avec le Syndicat
- Proposition pour l'amélioration de la collecte
- Suivi et entretien des points d'apport volontaire

**Responsable : Philippe LEGUET**

- Patrick LEROY
- Nicolas MOURIER

➤ **Commission Fêtes et Cérémonies – Salle Polyvalente**

- Organisation des manifestations
- Organisation du Banquet des Têtes Blanches
- Entretien du matériel de la salle polyvalente
- Location Salle Polyvalente, vaisselles, chaises...

**Responsable : Jacky DRON**

- Janick LEBOUÇ
- Cindy LOVAT
- Lydie ROCHETEAU

➤ **Commission Vie Scolaire**

- Relations avec les enseignants et parents d'élèves
- Suivi avec la CDC du temps périscolaires
- Suivi des commandes et factures de la cantine
- Suivi du règlement intérieur cantine

**Responsable : Régis ANNE**

- Christophe FORET
- Cindy LOVAT
- Nicolas MOURIER
- Christelle PICOULEAU

➤ **Commission Communication**

- L'Écho
- Bulletin Municipal
- Site internet
- Gestion de l'information et des moyens de communication de la mairie

**Responsable : Jacky DRON**

- Christophe FORET
- Nicolas MOURIER
- Christelle PICOULEAU

➤ **Commission Finances**

- Budget principal
- Budgets annexes
- Emprunts
- Subventions
- Achats et ventes de biens

**Responsable : Philippe LEGUET**

- Yves LEHOUX
- Patrick LEROY
- Cindy LOVAT
- Anita MARTINEAU
- Nicolas MOURIER
- Christelle PICOULEAU
- Manon ROINEAU

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR**

Pour faire suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, l'assemblée désigne les délégués représentant la commune au sein des commissions suivantes à la Communauté de Communes Aune et Loir :

	<b>Responsable</b>	<b>Délégué communal</b>
<b>Ecole d'enseignement artistique</b>	Vice-Président	Frédérique TYLKOWSKI
<b>Réseau des bibliothèques</b>	Vice-Président	Janick LEBOUÇ
<b>RAMPE</b>	Vice-Président	Brigitte RENAUD
<b>ALSH</b>	Vice-Président	Frédérique TYLKOWSKI
<b>Réforme des rythmes scolaires</b>	Vice-Président	Régis ANNE
<b>Information</b> (bulletin communautaire)	Elu	Janick LEBOUÇ

Le Maire précise que suite à une décision du Constitutionnel du 20 juin 2014 et du fait de la vacance au sein de la commune d'Aubigné-Racan, la représentativité des communes au Conseil Communautaire a été modifiée. L'arrêté préfectoral du 23 juillet dernier répartit les sièges pour Aune et Loir comme suit :

- Aubigné-Racan	6	
- Coulongé	1	- 1 délégué
- Mayet	10	+ 1 délégué
- Sarcé	1	- 1 délégué
- Vaas	4	
- Verneil le Chétif	1	- 1 délégué

Les communes de Coulongé, Sarcé et Verneil le Chétif se voient attribuer un délégué suppléant pour pallier au remplacement du délégué titulaire.

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

A la suite des récentes élections, il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Après délibération, le conseil municipal établit une liste de proposition de contribuables :

### *Titulaires*

- Fabienne BOUT DE MARNHAC
- Janick LÉBOUC
- Paul LEHOUX
- Michel MARAIS
- Pascal PONTONNIER
- Jean-Pierre SURUT
- Nicole LEGUET
- Philippe MARIE
- Denise MARTINEAU
- Serge PAPIN
- Yves RENAUD
- Régis ANNE
- Jacques VENTROUX
- Alain MAILLET
- Claude BERTRAND
- Jean-Pierre BOUCHET

### *Suppléants*

- Michel DIAN
- Claudine FONTAINE
- Yves LEHOUX
- Anita MARTINEAU
- Manon ROINEAU
- Gilles ROUSSET
- Patrick LEROY
- Chantal RENARD
- Sandra ROBERT
- Frédérique TYLKOWSKI
- Patrice TRICOT
- Bruno LEDUC
- Bruno MARAIS
- Ginette TROTTIER
- Roger MARTEAU
- Yves LÉBOUC

## **DÉSIGNATION DES DIVERSES REPRÉSENTATIONS**

Pour faire suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, l'assemblée désigne les délégués représentant la commune au sein de :

### ➤ **Commission Appel d'Offres**

- Philippe LEGUET
- Régis ANNE
- Bruno LEDUC
- Jacques VENTROUX

- 3 suppléants
- Yves LEHOUX
  - Patrick LEROY
  - Frédérique TYLKOWSKI

### ➤ **S.I.A.E.P. de Mayet**

- 3 titulaires :
- Philippe LEGUET
  - Yves LEHOUX
  - Jacques VENTROUX

- 3 suppléants :
- Christophe FORET
  - Janick LÉBOUC
  - Jacky DRON

➤ **Commission révision liste électorale**

Représentant du Maire : Bruno LEDUC

➤ **Jury Concours Maisons Fleuries**

- Responsable : Brigitte RENAUD

2 conseillers et 3 habitants : - Aline BAILLY  
- Anita MARTINEAU  
- Denise MARTINEAU  
- Sylvie GUILMET  
- Marcel GOULLENCOURT

➤ **Syndicat Intercommunal du Loir**

2 titulaires : - Philippe LEGUET                      2 suppléants : - Jacky DRON  
- Jacques VENTROUX                                      - Patrick LEROY

➤ **Natura 2000**

1 titulaire : Anita MARTINEAU                      1 suppléant : Brigitte RENAUD

➤ **Natura 2000 (Comité de Pilotage du site Natura 2000 des Châtaigneraies du Sud du Mans)**

- Jacques VENTROUX

➤ **Sécurité routière**

- Jacky DRON

➤ **Comice cantonal**

- Yves LEHOUX  
- Anita MARTINEAU  
- Yves RENAUD  
- Pascal ROBERT

➤ **Relations SNCF**

- Philippe LEGUET

➤ **Correspondant Défense**

- Jacky DRON

## **ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Considérant que la commune avait déjà délibéré en novembre 2006 pour l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de cinq ans,

Vu l'article 106 de la loi de finances pour 2013 instituant que la durée de la vacance nécessaire pour assujettir les logements vacants est désormais de 2 ans,

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT DE PRESTATION POUR L'ENTRETIEN DE VOIRIE »**

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de groupement de commande,

Monsieur le Maire expose :

Les Collectivités Locales doivent aujourd'hui faire face à des exigences réglementaires et techniques de plus en plus lourdes concernant l'entretien de leurs voiries, ainsi qu'à une diminution de leurs ressources. La disparition des différents services de l'état, soutiens des collectivités, dans ces démarches contribue à cette complexification.

Afin de mutualiser les efforts et les moyens de ces collectivités, il est proposé de constituer un groupement de commandes sur les prestations d'entretien de voirie, de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux travaux.

Cette mutualisation doit permettre à tous les membres de pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés aux meilleures prestations.

Il convient de préciser que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres ou marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Ainsi :

Considérant que la collectivité a des besoins en matière de prestation de services concernant l'entretien de sa voirie.

Considérant que la collectivité membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que la mairie de Mayet est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur du groupement,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle constituée par groupement à partir des membres désignés par chaque collectivité membre,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,

Le conseil municipal, après délibération,

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat de prestations concernant l'entretien de la voirie ».
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- autorise le Maire de Mayet, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante,
- désigne Monsieur LEGUET Philippe comme représentant de la collectivité à la Commission d'Appel d'Offre du groupement, et Monsieur LEHOUX Yves comme suppléant.
- décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- décide de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

### **SUBVENTION 2014 COMPLÉMENTAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention au Comité des Fêtes d'Aubigné-Racan au titre du remboursement des frais engagés à l'occasion de la fête de la musique le 20 juin 2014 : 520.10 €.

La somme sera déduite du montant « divers » de 3000 € alloué au budget 2014.

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR**

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux du conseil communautaire en date du 22 juillet 2014 et du 09 septembre 2014.



Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du Nouveau Contrat Régional (NCR), précédemment appelé Contrat Territorial Unique (CTU), la commune a déposé un dossier pour le projet de construction du restaurant scolaire.

## **DIVERS**

- Une information sur le jour et l'heure des permanences des adjoints est remise à chaque conseiller.
- Les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Aune et Loir invitent le conseil municipal à un pot de l'amitié à l'occasion de l'arrivée du rallye familial des bibliothèques.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la présidente de l'association « Familles Rurales » qui annule le marché aux jouets du samedi 11 octobre, ainsi que la bourse aux vêtements qui devait avoir lieu du lundi 19 octobre 2014 au mercredi 29 octobre 2014.
- Monsieur le Maire propose de fixer une date afin que le conseil municipal rencontre les agents communaux : le jeudi 23 octobre 2014 à 17 h 30.
- Monsieur le Maire propose également :
  - o une visite des bâtiments communaux le samedi 18 octobre 2014 à 9 h 15, et
  - o une visite de la station d'épuration le samedi 25 octobre 2014 à 9 h 15.Rendez-vous à la mairie.
- Madame MARTINEAU Anita informe le conseil municipal qu'une vidange de la station d'épuration sera effectuée le jeudi 25 septembre 2014. L'entreprise Martin de Noyen sur Sarthe réalisera l'épandage des boues conformément à la réglementation en vigueur.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mardi 21 octobre 2014 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Régis ANNE